

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SIERPAKOWSKI Claire, SVOBODA François.

Absents excusés : BERNAT Brigitte (procuration à SVOBODA François); MAUS Philippe (procuration à SIERPAKOWSKI Claire).

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAUTY.

Le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2021 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Mise en vente des logements de Corrèze Habitat

Le maire fait part au Conseil de la réponse de Corrèze Habitat relative à son projet de mise en vente des trois logements dont il est propriétaire à la Gane Toupie. Il est précisé que seuls les actuels locataires pourront acquérir les logements sous condition d'y résider depuis au moins deux ans et de s'engager à y rester cinq ans avant de le revendre en réservant une priorité aux actuels locataires.

Compte-tenu de ces éléments il est proposé de donner un avis favorable à cette mise en vente.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Travaux de l'église : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le maire explique que la Commune ayant fait le choix d'un programme de restauration ambitieux, le coût des travaux a sensiblement augmenté par rapport au montant initial. Par voie de conséquence la rémunération du maître d'œuvre a été réévaluée par la DRAC. Au montant initial de 72 630 € doit être ajouté un montant de 49 410 €. Il précise que cette réévaluation est déjà prise en compte dans le plan de financement des travaux.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché de restauration de l'église.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Recrutement d'un agent contractuel

Le recensement qui devait être effectué l'année dernière a été reporté du fait de la pandémie, il sera réalisé en janvier et février 2022. Dans ce cadre, la Commune doit recruter un agent contractuel du 3 janvier au 19 février 2022. Cette période comprend une phase de formation et de préparation de deux semaines, puis une phase de recueil des données du 20 janvier au 19 février.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à recruter un agent contractuel à temps complet au grade d'adjoint administratif, catégorie C, du 3 janvier au 19 février 2022.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Demande de subvention pour le diagnostic de performance énergétique

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe les conseillers qu'un diagnostic énergétique de la salle Davoine a été réalisé pour un coût de 800 € HT. Le CSC (Contrat de Solidarité Communale) conclu avec le Département permet d'obtenir une subvention de 80%. Il propose d'autoriser le maire à procéder à la demande de subvention.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Taxe d'aménagement (part communale)

Patrick LAPORTE, expose au Conseil municipal le cadre réglementaire de la taxe d'aménagement. Il précise que l'enjeu budgétaire est mineur. Il indique, à titre d'exemple que la Commune a perçu cette taxe à hauteur de 113 € en 2020 et de 502 € en 2021. Il propose donc de maintenir le taux retenu pour la Commune au niveau actuel qui est de 1%.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

6 QUESTIONS DIVERSES

A – Bulletin municipal :

La parution du prochain bulletin est prévue pour mi-décembre. Les propositions d'articles sont à transmettre pour le 27 novembre.

Clôture de la séance à 20 heures 20.

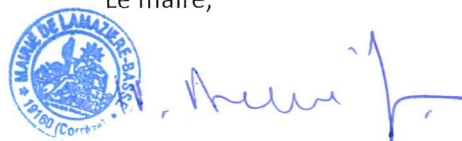
Prochaines réunions du Conseil municipal : vendredi 10 décembre, vendredi 28 janvier, vendredi 18 mars.

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude PAUTY.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.